

Rejetant loin de lui l'idée qu'un tort quelconque pourrait être imputé à la Couronne, le prince Henri ne jettera que très lentement du lest, et cela après force réticences.

Voici une première lettre du stadhouder, du 23. 11. 1858. « Mettant en pratique le dicton français que , la nuit porte conseil ', je ne saurais m'empêcher de vous faire part de mon appréciation de l'incident survenu aux Etats à propos de la loi électorale proposée par le gouvernement. Après mûr examen des mobiles de la conciliation, des circonstances qui en ont montré la nécessité ainsi que les bases et les principes discutés et acceptés cet été comme fondement de la conciliation, après examen des démarches à faire, je me suis arrêté à la résolution de me borner à écrire à Votre Excellence. Selon moi, les Etats pour rester fidèles au principe de la conciliation doivent commencer par terminer la question du budget en le soumettant au second vote. La base de conciliation ayant été que la marche régulière des services publics ne doit pas être en souffrance. Quant à la proposition d'avoir des élections directes en effaçant la pénalité destinée à en bannir autant que possible les abus et tripots, je vous autorise, M. le Ministre, à déclarer qu'en posant aussi péremptoirement pour base de conciliation que le principe des élections indirectes serait respecté, vous étiez autorisé à cette fin par le Lieutenant du Roi tout comme c'était votre conviction personnelle ; cette base ainsi que toutes les autres ayant été acceptées par les membres des Etats à qui vous les avez posées, le gouvernement a exécuté loyalement son programme au risque de se brouiller avec ceux qui l'ont toujours soutenu avec loyauté et indépendance. La loi électorale soumise aux Etats en est entre autres la preuve. Résolu de marcher dans une voie de sage libéralisme, le gouvernement est disposé à proposer de doubler le nombre des électeurs, mais jamais il ne se ralliera à un projet enlevant à plus de 6.000 de ses concitoyens le droit que la loi actuelle leur accorde. Si les partisans des élections directes passent outre, ils détruisent de gaité de coeur une des bases fondamentales de la conciliation et ils prennent sous leur responsabilité d'ébranler sinon de détruire toute confiance qu'on peut avoir dans la sincérité avec laquelle ils ont adhéré à la conciliation. Si une fois par un acte positif cette confiance est de nouveau ébranlée, on retombera dans le dédale des difficultés et des conflits que la conciliation loyalement exécutée était destinée à faire cesser. D'ailleurs le gouvernement ne doit pas être en butte à une pression morale quelconque de la part de la représentation, sans cela il lui sera impossible d'exécuter fidèlement son programme. Je crois, M. le Ministre, qu'il est urgent de sommer les membres des Etats qui ont discuté avec vous les bases de la conciliation, de s'expliquer et d'en appeler à la mémoire de votre collègue des finances. Voilà, Votre Excellence, ma manière d'envisager cette question qui sera la pierre de touche si la conciliation franchement et loyalement proposée, acceptée et exécutée par le gouvernement l'a été loyalement pour certains membres des Etats ou bien un leurre. »